



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

Les revenus nets des personnes et leur géographie communale

Enseignements cartographiques pour la Wallonie

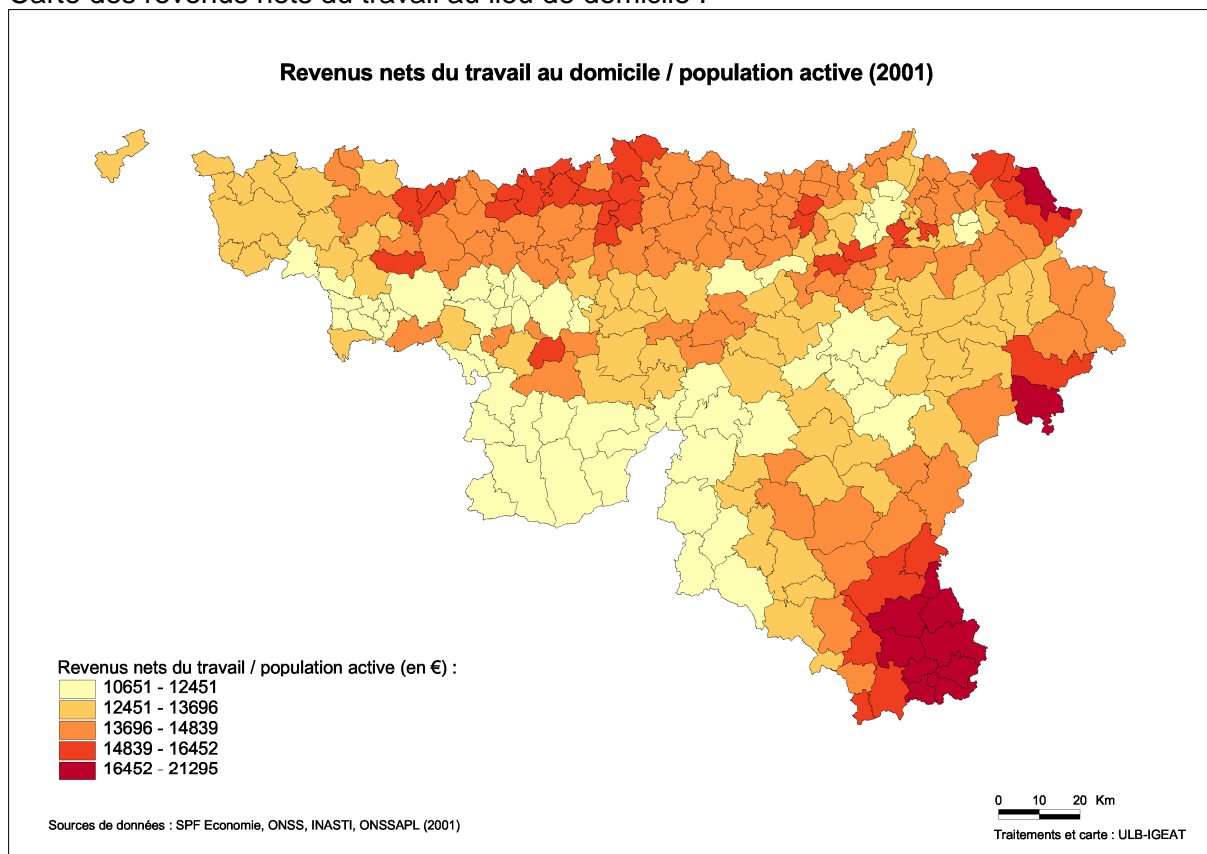
Dans les paragraphes suivants, nous examinons d'abord un à un chacun des revenus étudiés, en fournissant à chaque fois une carte pour l'ensemble de la Wallonie. Nous proposons ensuite quelques traitements cartographiques plus spécifiquement liés aux flux de revenus du travail.

1. CARTES POUR CHACUN DES REVENUS

1.1 LES REVENUS NETS DU TRAVAIL AU LIEU DE DOMICILE

Définition : les revenus nets du travail au lieu de domicile sont les revenus du travail (salarié et indépendant) dont disposent les habitants résidant dans une commune après déduction des cotisations sociales et du précompte professionnel. Pour les salariés, le pécule de vacances est ajouté.

Carte des revenus nets du travail au lieu de domicile :

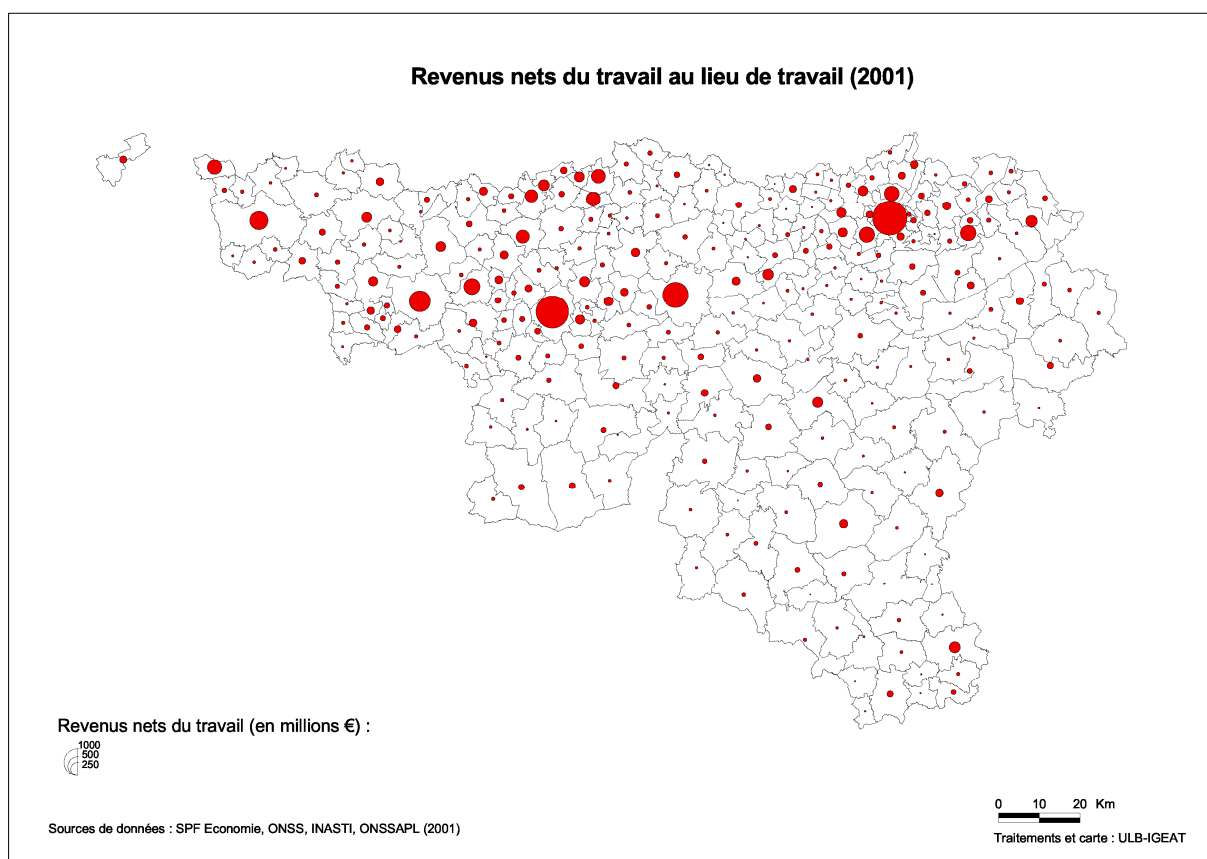


Les revenus nets du travail sont élevés dans une large zone à proximité de Bruxelles, au sud des grandes villes wallonnes et dans les communes proches de l'Allemagne et du Grand-Duché de Luxembourg. Comme mentionné plus haut, les revenus nets du travail dans le Brabant wallon sont sans doute sous-estimés. Cependant, il faut rappeler que les estimations présentées ici sont un sous-produit d'une étude plus vaste dont l'objectif n'était pas l'estimation des revenus du travail au domicile. Ceux-ci peuvent être estimés autrement de manière plus précise (par exemple au moyen des statistiques fiscales) mais, dans ce cas, les flux de revenus échangés entre le lieu de travail et le domicile des travailleurs ne peuvent être estimés.

1.2 LES REVENUS NETS DU TRAVAIL AU LIEU DE TRAVAIL

Définition : les revenus nets du travail au lieu de travail sont les revenus du travail (salarié et indépendant) générés par l'activité économique présente sur le territoire d'une commune après soustraction des cotisations sociales et du précompte professionnel. Pour les salariés, le pécule de vacances est également pris en compte.

Carte des revenus nets du travail au lieu de travail :

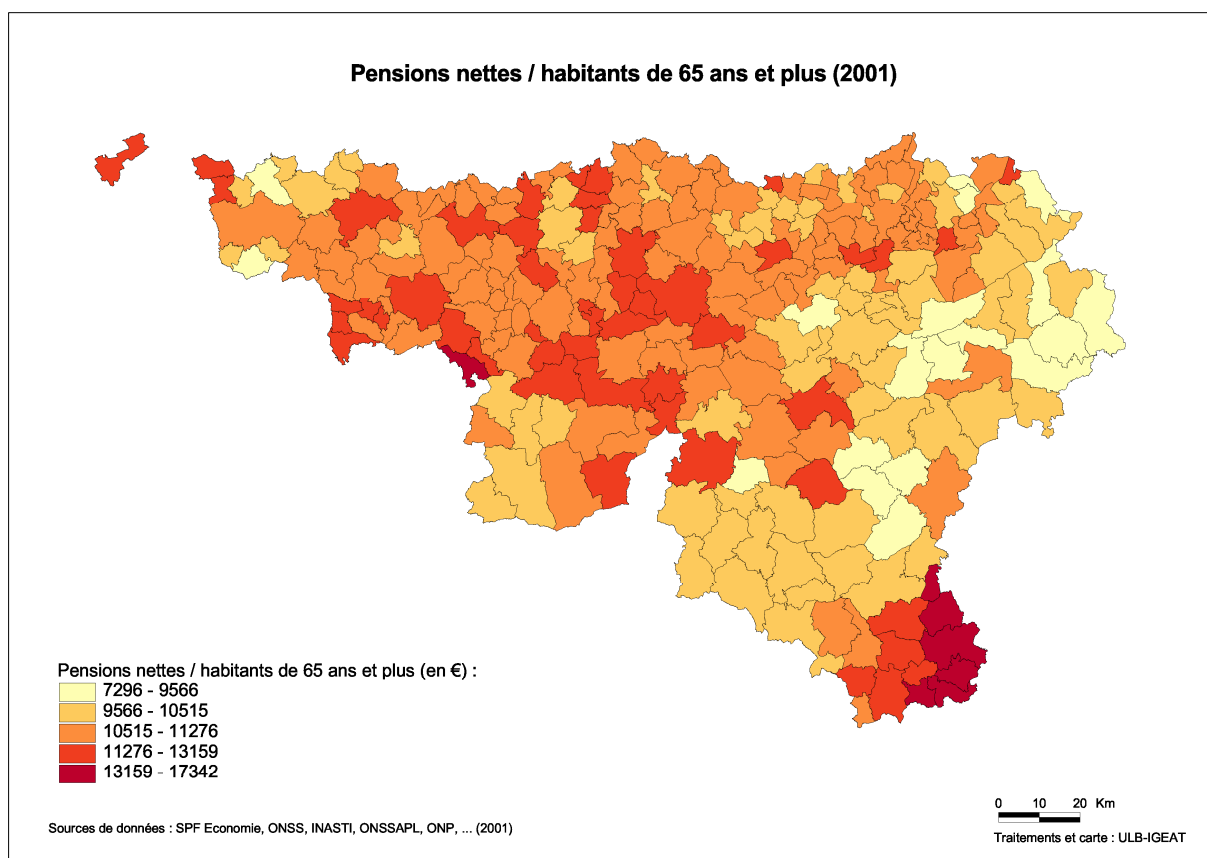


Cette carte permet d'observer où est présente l'activité économique en Wallonie. On y remarque notamment l'importance de l'activité économique présente dans le Brabant wallon.

1.3 LES REVENUS NETS DE PENSIONS

Définition : les revenus nets de pensions sont les revenus de pensions (1^{er} pilier) bruts au lieu de domicile des pensionnés après déduction des retenues spécifiques aux différents régimes de pensions et du précompte professionnel.

Carte des pensions nettes :

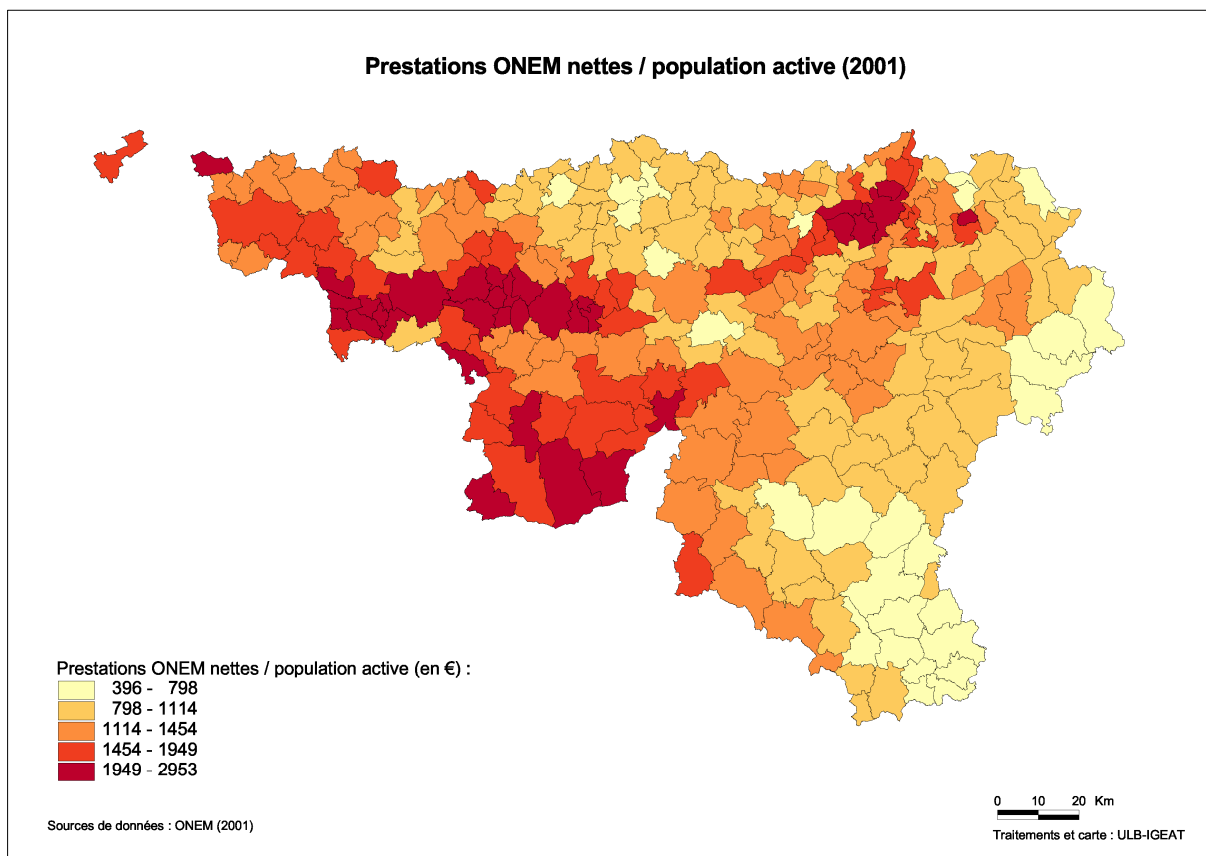


Les zones rurales mais aussi les zones qui ne sont ni périurbaines proches ni industrielles se situent de manière générale dans les classes de faibles revenus moyens de pensions. Les revenus moyens se trouvent dans le sillon industriel et de manière générale dans le Hainaut. La Province de Namur, à l'exception de sa partie sud, se situe dans les classes de revenus moyens à élevés. Le sud-est du Luxembourg est lui dans les revenus les plus hauts, dopé par les pensions d'origine étrangère, en particulier celles du Grand-Duché, dont les montants de base sont supérieurs à ceux de la Belgique. Erquelines est dans une situation analogue parce qu'elle capte d'importants montants de pensions françaises.

1.4 LES PRESTATIONS ONEM NETTES

Définition : les prestations ONEM nettes comprennent les allocations brutes délivrées aux chômeurs indemnisés, aux travailleurs soutenus par l'ONEM et aux travailleurs aménageant leur temps de travail dont a été soustraite une estimation du précompte professionnel dû sur ce type de revenus.

Carte des prestations ONEM nettes :

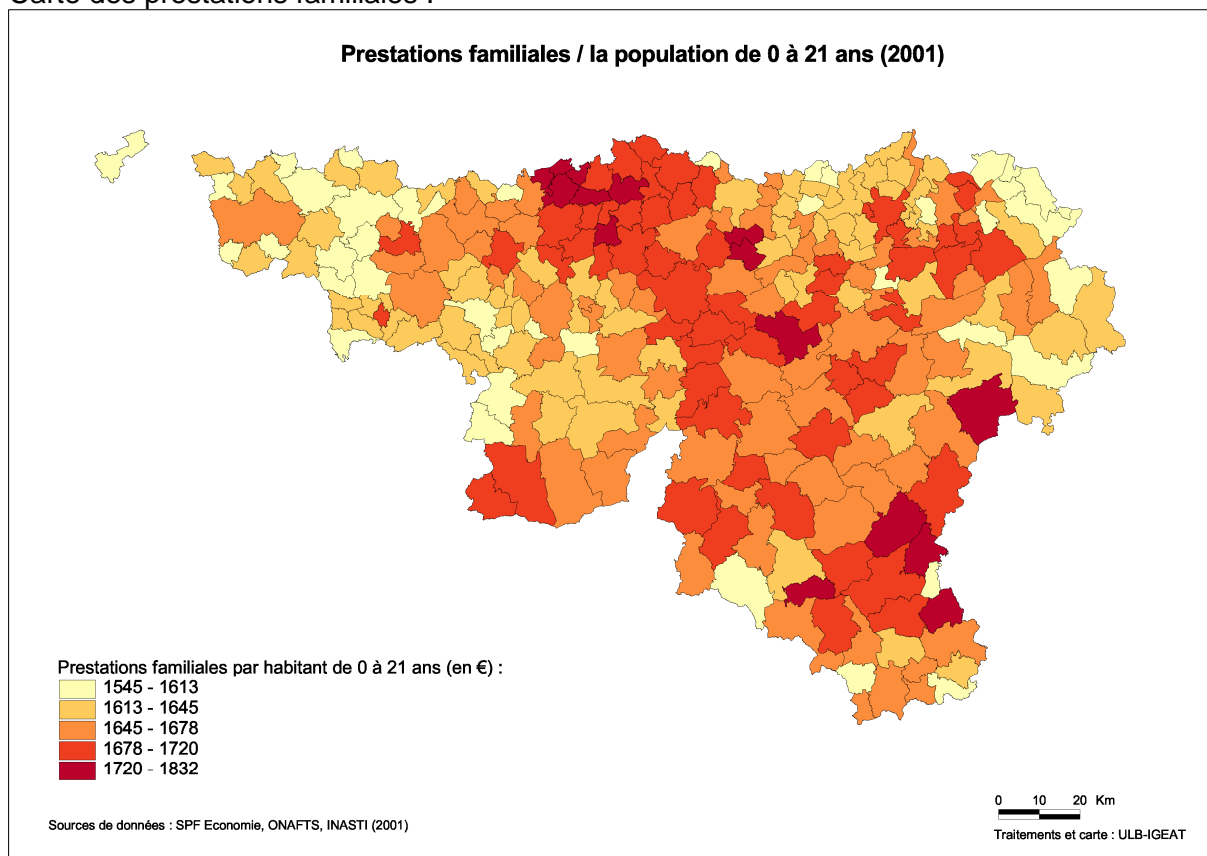


Les prestations ONEM les plus élevées se situent principalement dans le sillon industriel wallon et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elles sont faibles dans la partie est de la Wallonie et dans le Brabant wallon.

1.5 LES PRESTATIONS FAMILIALES

Définition : les prestations familiales désignent les primes de naissance (ou d'adoption) et les allocations familiales. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de notion de brut et de net car les prestations familiales ne sont pas imposées.

Carte des prestations familiales :

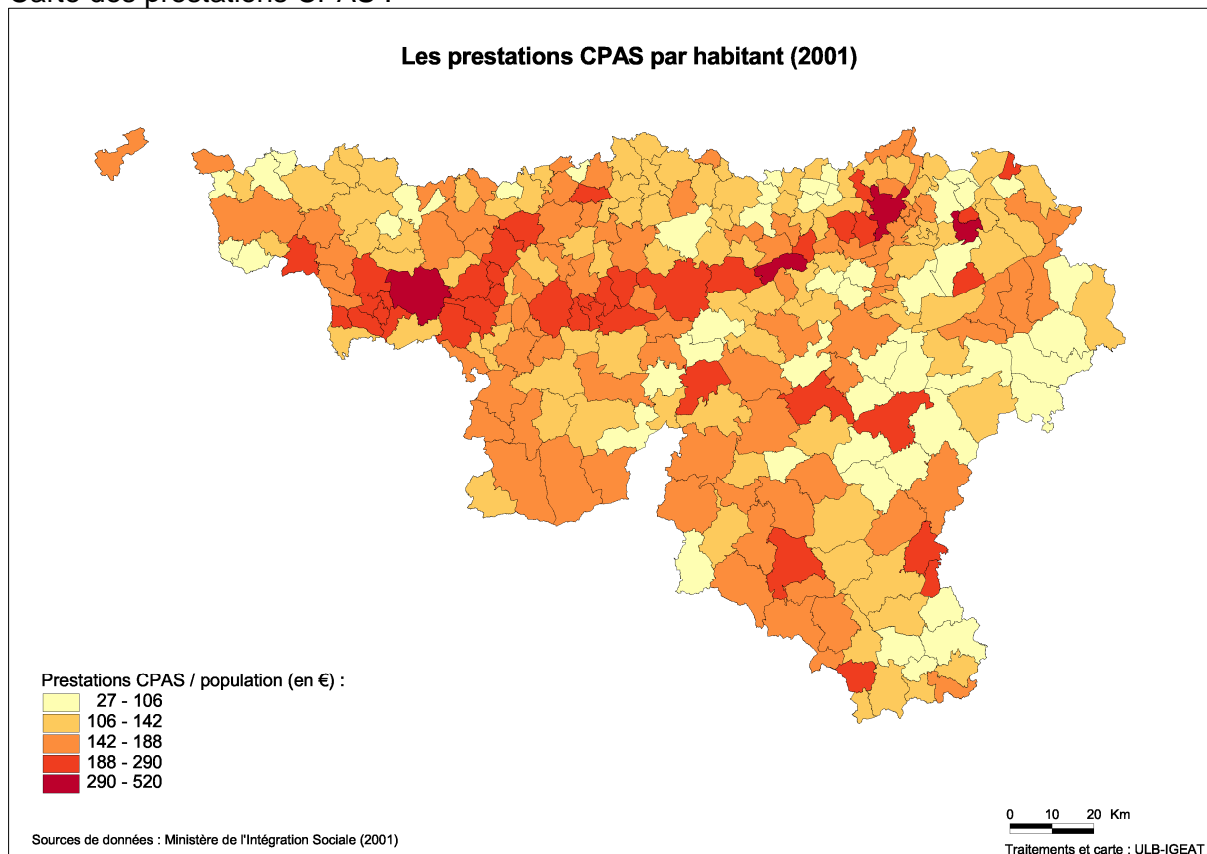


Les prestations familiales par enfant (de 0 à 21 ans) sont élevées sur l'axe Brabant wallon-Luxembourg car la part des moins de 20 ans dans la population et le nombre d'enfants par ménage y sont plus importants. Les prestations familiales dans les grandes villes wallonnes sont relativement élevées bien que la population y soit plutôt âgée et le nombre d'enfants par ménage faible. Ceci s'explique vraisemblablement par le nombre de ménages percevant un supplément d'allocation familiale pour enfants à charge de chômeurs ou de pensionnés.

1.6 LES REVENUS DE REMPLACEMENT OCTROYÉS PAR LES CPAS

Définition : les prestations CPAS sont constituées par les allocations pécuniaires fournies aux habitants par les CPAS de chaque commune. Comme pour les allocations familiales, les prestations allouées par les CPAS ne sont pas soumises à l'impôt (à l'exception des contrats « article 60 » et « article 61 » qui constituent néanmoins des sommes marginales dans le total des versements effectués).

Carte des prestations CPAS :

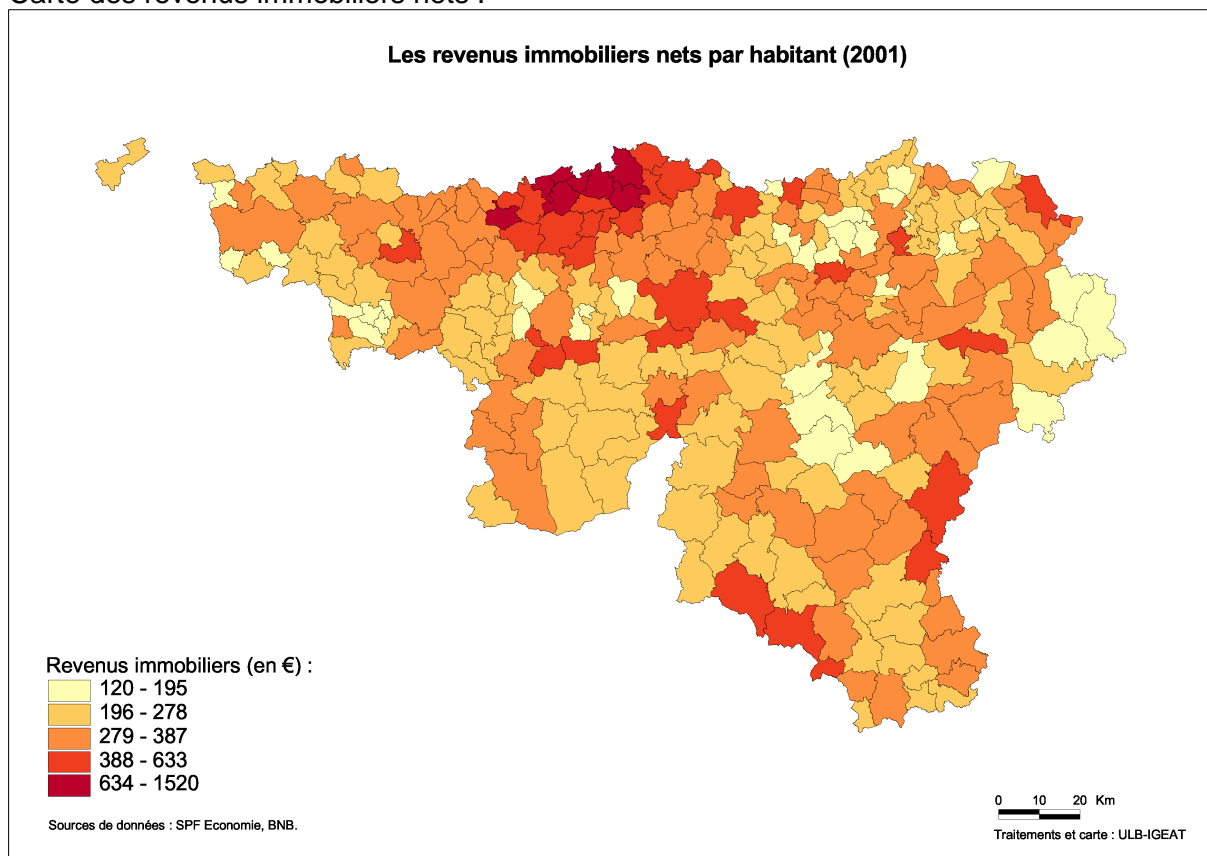


Les prestations CPAS sont élevées dans le sillon industriel wallon et plus particulièrement dans les villes de Mons, Huy, Liège et Verviers.

1.7 LES REVENUS IMMOBILIERS NETS

Définition : les revenus immobiliers nets sont constitués du produit de la location de bâtiments après déduction du précompte immobilier et d'une estimation des impôts sur les personnes physiques dus sur le revenu cadastral des logements mis en location.

Carte des revenus immobiliers nets :

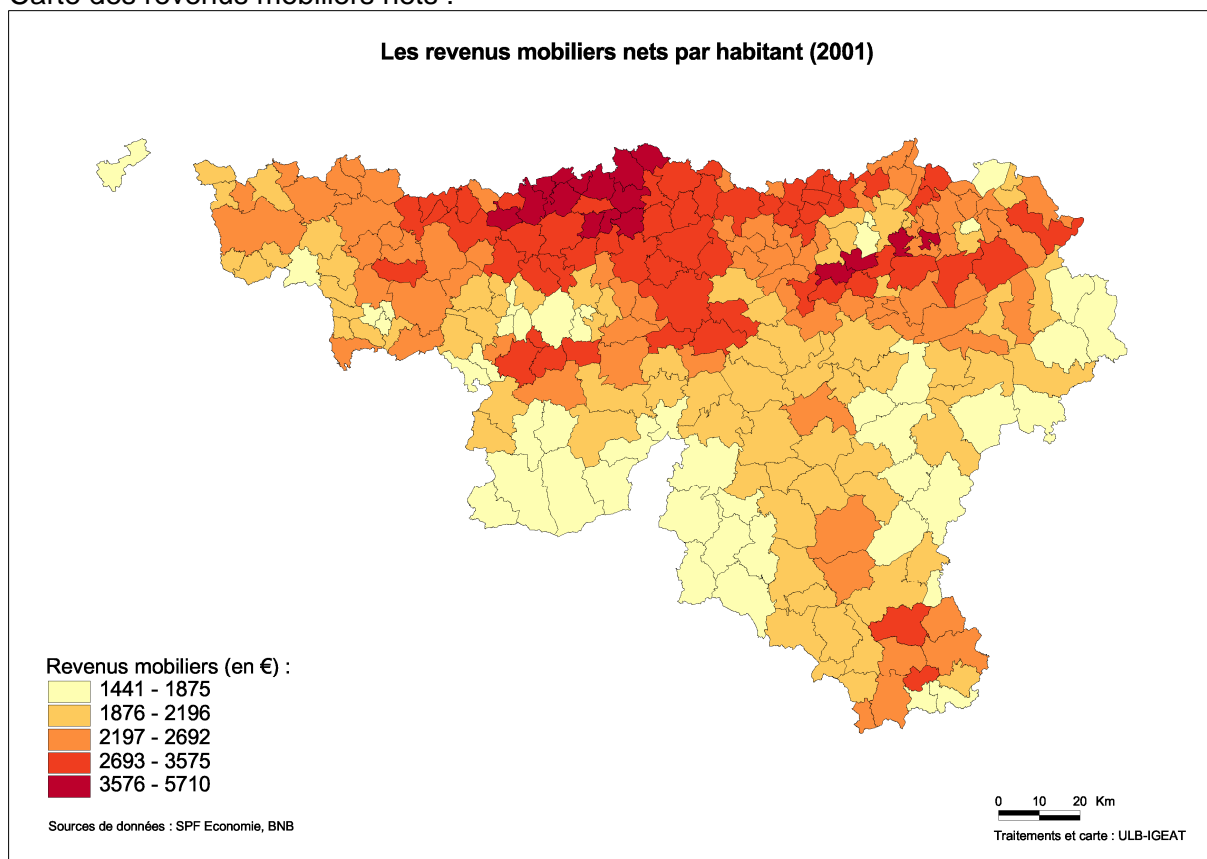


Les revenus immobiliers nets sont, comme attendu, élevés dans le Brabant wallon, à Namur et dans les périphéries sud de Charleroi, Namur et Liège. On constate également l'influence de l'Allemagne pour la commune de Raeren et du Grand-duché de Luxembourg le long de la frontière où les revenus immobiliers élevés sont probablement liés au nombre important de personnes domiciliées en Belgique mais travaillant à l'étranger. Les revenus immobiliers nets sont faibles dans le sud des Cantons de l'Est, dans le Borinage et dans la Hesbaye liégeoise.

1.8 LES REVENUS MOBILIERS NETS

Définition : les revenus mobiliers nets correspondent aux intérêts perçus par les ménages résidents sur les dépôts et titres, aux dividendes sur les actions, aux provisions techniques des sociétés d'assurance et aux revenus des propriétaires fonciers pour l'utilisation de leur terrain dont a été déduite une estimation du précompte mobilier.

Carte des revenus mobiliers nets :

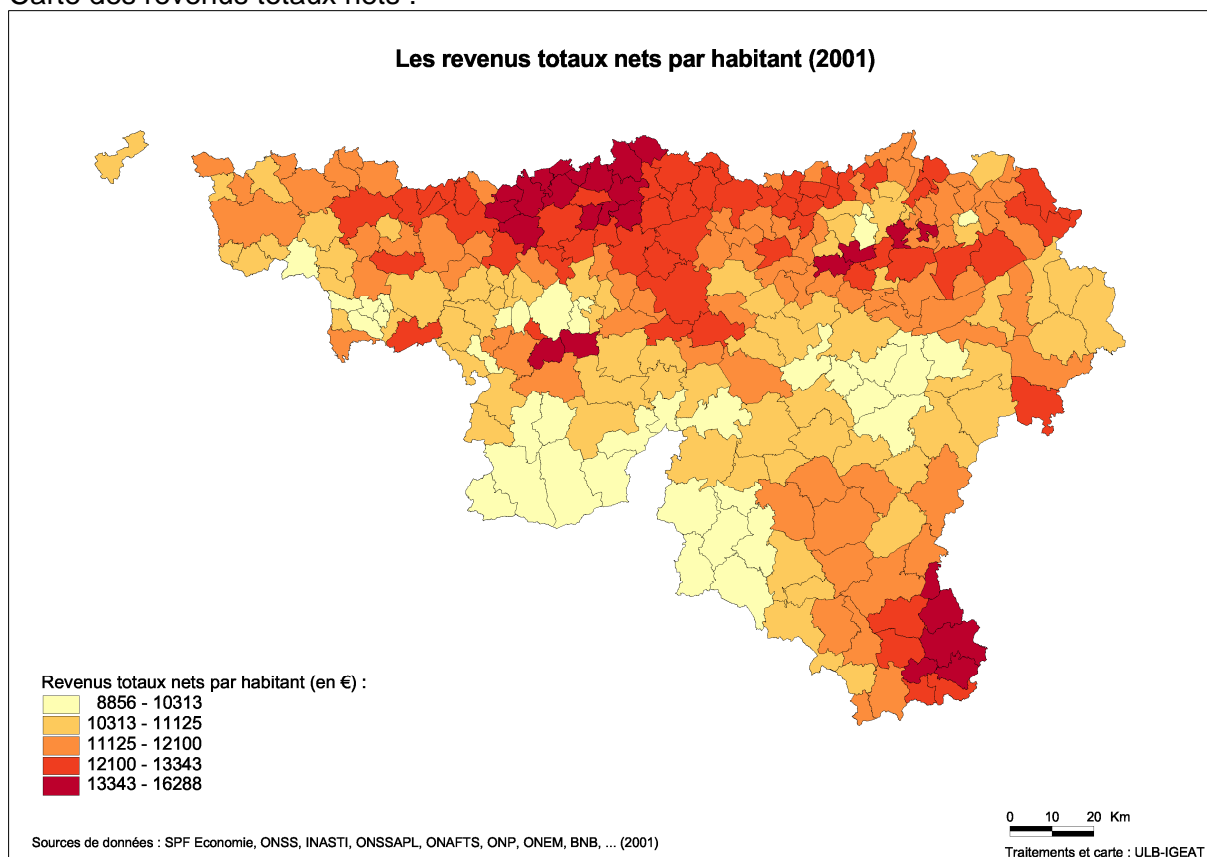


Les revenus mobiliers nets représentent une part élevée des revenus du patrimoine et sont proportionnellement élevés dans toute la zone périurbaine proche de Bruxelles (surtout dans le Brabant wallon) et dans les périphéries sud des grandes villes wallonnes. Ils sont faibles dans les communes de tradition industrielle du sillon wallon et dans la zone comprise entre les communes périurbaines des grandes villes wallonnes et les communes du sud de la province du Luxembourg où les revenus sont plus élevés (notamment grâce au nombre important de frontaliers qui travaillent au Luxembourg).

1.9 LE REVENU TOTAL NET

Définition : le revenu total net est la somme des revenus nets du travail au lieu de domicile, des revenus nets de pensions, des prestations ONEM nettes, des prestations familiales, des revenus de remplacement octroyés par les CPAS, des revenus immobiliers nets et des revenus mobiliers nets.

Carte des revenus totaux nets :

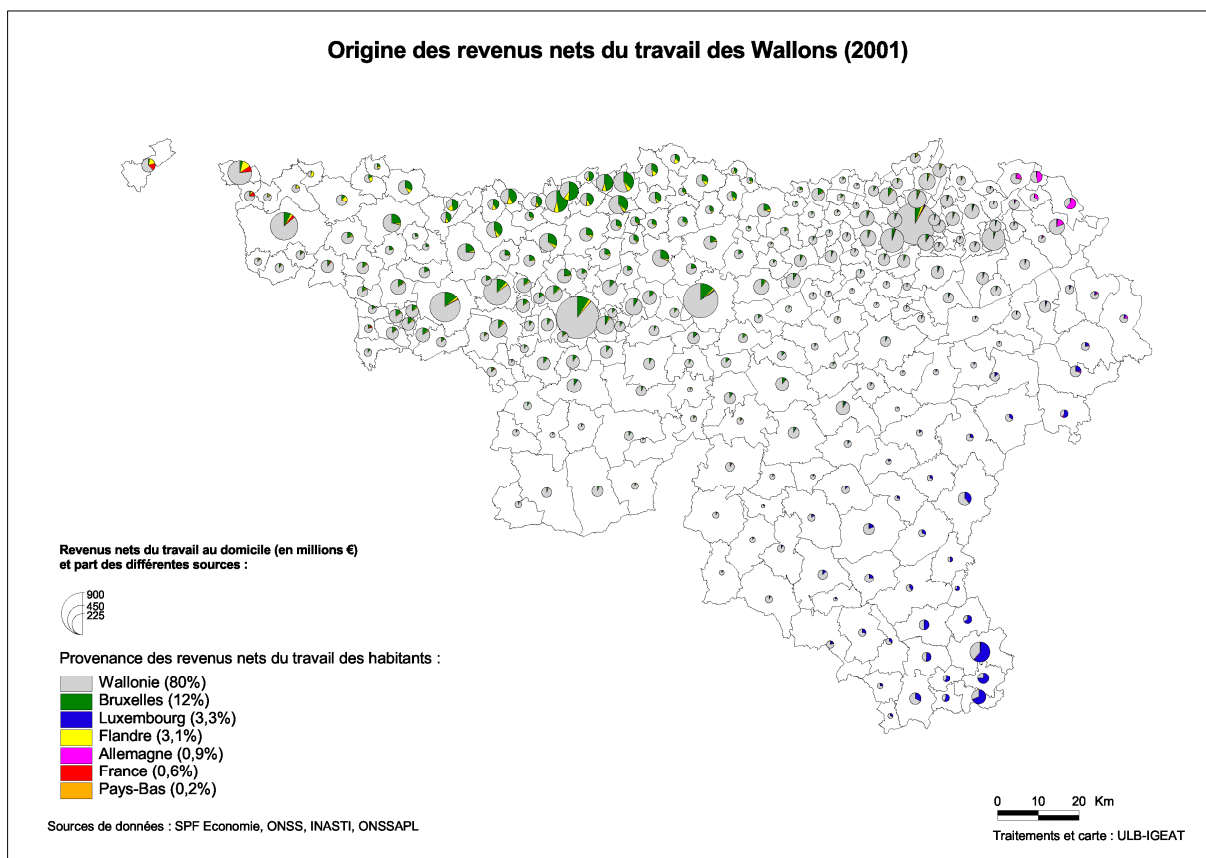


Les revenus des habitants sont les plus élevés dans le Brabant wallon, dans les périphéries sud de Charleroi et Liège et à proximité du Grand-Duché de Luxembourg. Les habitants de la ville de Namur ont des revenus sensiblement plus élevés que dans les autres grandes villes wallonnes comme Liège, Mons et surtout Charleroi (où les revenus sont particulièrement faibles).

2. QUELQUES TRAITEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE REVENUS DU TRAVAIL EN WALLONIE

En guise de complément à l'analyse spécifique à votre territoire et aux cartes présentées ci-dessus, nous vous proposons ici quelques éclairages supplémentaires portant un regard sur la dynamique du territoire wallon dans son ensemble.

2.1 PROVENANCE DES REVENUS DU TRAVAIL DES WALLONS



Cette carte met en évidence pour chaque commune la part des revenus nets du travail que les habitants touchent dans une autre région ou un pays limitrophe. Pour l'ensemble de la Région wallonne, 80% des revenus proviennent de Wallonie, 12% de Bruxelles, 3,3% du Luxembourg, 3,1% de Flandre, 0,9% d'Allemagne, 0,6% de France et 0,2% des Pays-Bas.

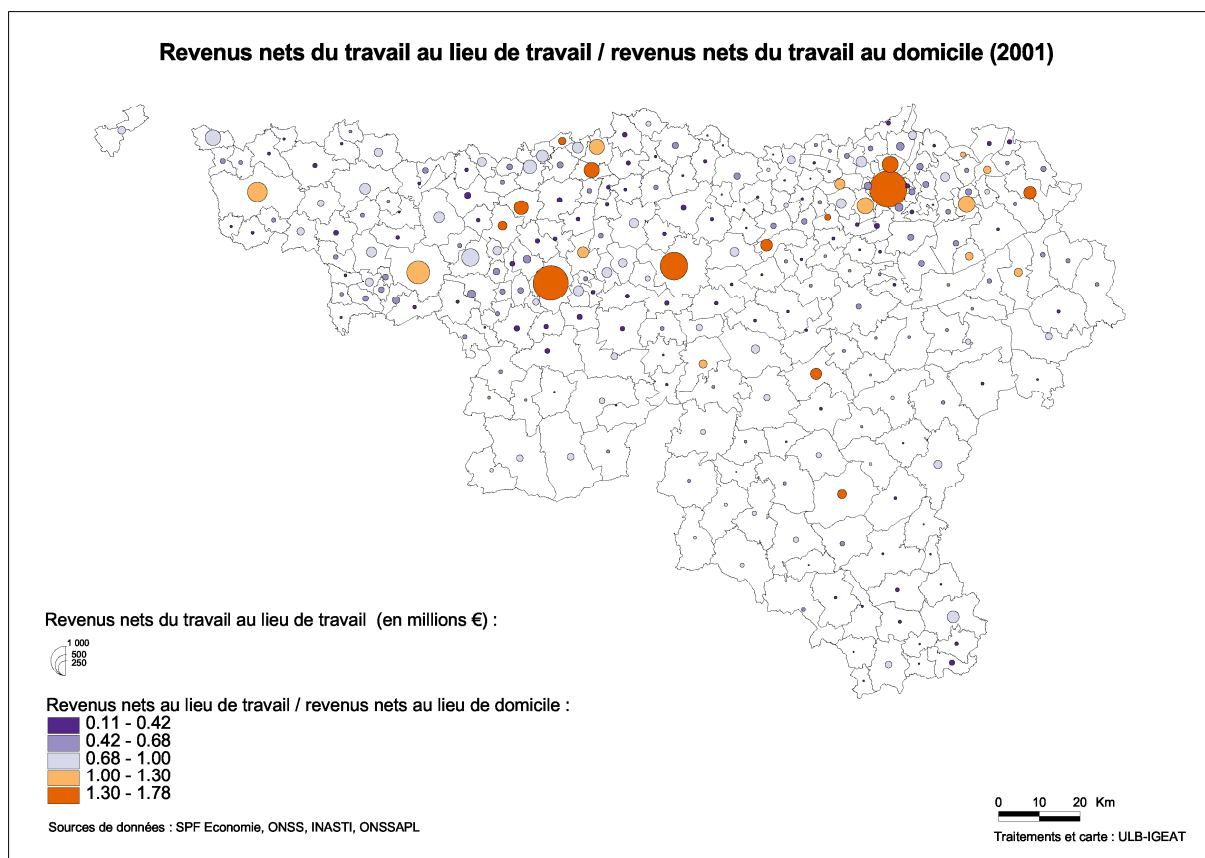
Bruxelles est un pourvoyeur de revenus du travail très important dans tout le Brabant wallon et, a fortiori, le long de la frontière linguistique. La commune de Waterloo est celle qui tire la part la plus élevée de ses revenus nets du travail de Bruxelles avec un taux de 51%. Pour les communes du Brabant wallon, le Brabant flamand fournit de 4% à 16% des revenus nets du travail (la moyenne est de 7%) tandis que le reste de la Flandre joue un rôle négligeable (de 0,5% à 2,1%).

La Flandre ne fournit que très peu de revenus aux habitants de la province de Liège. Par contre, le long de la frontière linguistique dans le Hainaut, les habitants tirent une part parfois importante de leurs revenus du travail de Flandre (dans 8 communes hennuyères, la part des revenus nets du travail qui provient de Flandre est supérieure à 10% avec un maximum de 45% pour Mont-de-l'Enclus). Ce phénomène est probablement à mettre en lien avec le haut taux de chômage dans la province de Hainaut et les performances économiques meilleures dans cette partie de la Flandre que dans le sud du Limbourg.

On constate également le rôle important joué par le Grand-Duché de Luxembourg dans un grand nombre de communes qui bordent la frontière. Le long de la frontière allemande, le phénomène est identique mais beaucoup moins étendu : les revenus importés d'Allemagne ne sont vraiment déterminants que dans 5 communes de la région d'Eupen. La France joue un rôle modeste dans les revenus wallons : seules quatre communes wallonnes tirent plus de 5% de leurs revenus nets du travail de France (Quiévrain, Mouscron, Estaimpuis et Comines-Warneton).

2.2 90% DES COMMUNES WALLONNES SONT IMPORTATRICES DE REVENUS DU TRAVAIL

Dans l'immense majorité des communes wallonnes, les habitants tirent l'essentiel de leurs revenus du travail d'une commune qui n'est pas celle où ils résident. L'ampleur de ce phénomène est souvent sous-estimée.



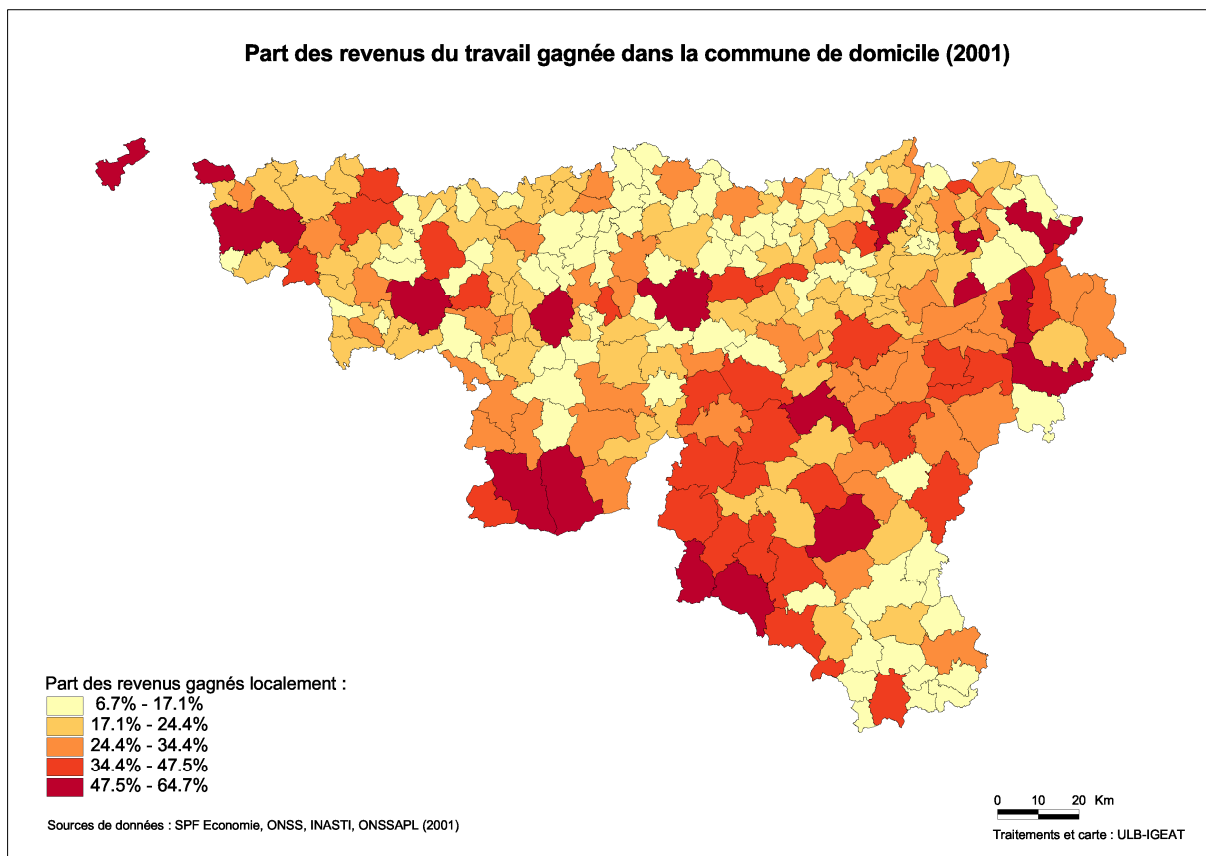
Sur la carte est illustré le ratio entre les revenus nets du travail au lieu de travail et au domicile. Lorsque ce ratio est inférieur à 1 (les communes avec un cercle bleu), les revenus du travail distribués dans le cadre de l'activité économique présente sur le territoire de la commune sont inférieurs aux revenus du travail dont disposent les habitants. La commune importe donc des revenus du travail. A l'inverse, lorsque le ratio est supérieur à 1 (les communes avec un cercle orange), cela signifie que la commune produit plus de revenus du travail que ce que touchent les habitants. La commune est donc exportatrice nette de revenu. La taille des cercles est proportionnelle aux revenus du travail distribués dans le cadre de l'activité économique présente sur la commune.

Seules 25 communes sur 262 sont exportatrices nettes de revenus. Néanmoins, ces 25 communes distribuent à elles seules 50% des revenus du travail produits en Wallonie. Parmi les communes importatrices de revenus du travail, on constate que dans la moitié des cas les habitants bénéficient d'au moins deux fois plus de revenus du travail que ce qui est produit sur l'entité. Ceci souligne les fortes interrelations de revenus qui existent entre les communes.

La carte permet également de constater qu'en général, les populations qui résident dans les communes exportatrices nettes de revenus ont des revenus relativement faibles, sauf dans le Brabant wallon. Dans cette province, 4 communes sont exportatrices nettes de revenus (La Hulpe, Wavre, Ottignies et Nivelles). Les communes de la moitié ouest du Brabant

wallon ne sont plus simplement importatrices de revenus provenant de Bruxelles : elles produisent également beaucoup de revenus sur leur propre territoire, ce qui traduit une périurbanisation des activités. Ce phénomène est pour le moment absent dans la banlieue sud de Liège ou de Charleroi.

2.3 PART DES REVENUS DU TRAVAIL GAGNÉE DANS LA COMMUNE DE DOMICILE



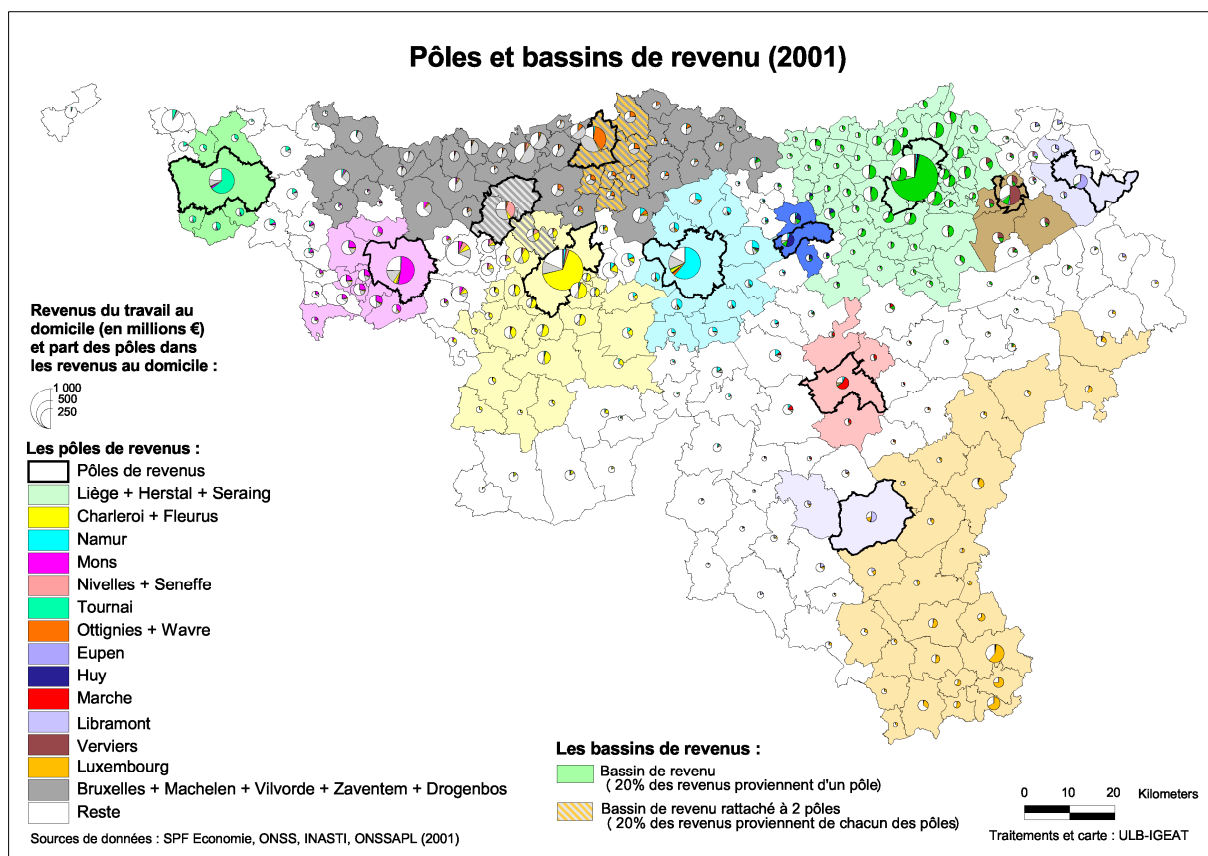
Dans 80% des communes wallonnes, moins d'un tiers des revenus nets du travail sont captés dans la commune de domicile. La commune où les habitants tirent la plus grande part de leurs revenus de leur commune de domicile est Tournai (avec 65% de revenus locaux). Ces chiffres traduisent l'intensité des flux de revenus qui circulent entre les communes et met à mal l'idée souvent admise que la présence ou l'installation de nouvelles activités économiques sur le territoire d'une commune profite aux habitants.

Parmi les communes où la part des revenus gagnés localement est élevée, deux logiques très différentes peuvent être observées. D'une part, ressortent logiquement les communes exportatrices de revenus mais également quelques communes situées le long de la frontière française (Comines, Mouscron, Chimay, Couvin, Vresse-sur-Semois, Bouillon). Ces communes hébergent des habitants à faibles revenus et isolés des centres d'emplois. De ce fait, ils se déplacent peu pour travailler et gagnent une grande part de leurs revenus dans leur commune de domicile. Ce sont vraisemblablement ces communes où la création ou la disparition d'une nouvelle activité économique aura l'impact le plus élevé sur les habitants.

A l'inverse, certaines zones se caractérisent par une faible part de revenus « locaux ». Il s'agit entre autres de l'est du Brabant wallon et du nord-ouest de la province de Liège. Dans ces deux cas, on peut parler de communes « dortoirs » avec peu d'activités économiques et dont les résidents tirent leurs revenus essentiellement de Bruxelles et de Liège.

Enfin, il faut souligner que les communes dont les habitants bénéficient de hauts revenus (le Brabant wallon, la périphérie sud de Liège et Charleroi et les communes proches de la ville de Luxembourg) ne sont pas celles où l'activité économique profite aux résidents. En réalité, lorsque les habitants d'une commune sont riches, ceux-ci importent leurs revenus d'ailleurs.

2.4 LES BASSINS DE REVENUS



Pour qu'une commune soit ici définie comme un **pôle de revenus**, elle doit satisfaire deux conditions :

- d'une part, le ratio $(\text{revenus au lieu de travail}_{\text{commune } x}) / (\text{revenus au lieu de domicile}_{\text{commune } x}) > 1,1$; ce qui implique que la commune produit plus de revenus que ce qui est à la disposition de ses habitants et donc il y a nécessairement exportation nette de revenus ;
- d'autre part, une commune sera retenue comme un pôle de revenus si la production de revenus nets du travail au lieu de travail est supérieure à 90 000 000€ (critère de taille minimum).

En outre, si deux communes contigües répondent à ce double critère, elles sont fusionnées en un seul pôle d'emploi.

Ensuite, une commune est rattachée au **bassin de revenus** d'un pôle si au moins 20% des revenus nets du travail des habitants provient de ce pôle de revenus. De la sorte, toute une série de communes ne sont rattachées à aucun bassin de revenus car elles ne dépendent que de manière relativement marginale de l'activité économique des pôles de revenus.

Sur la carte, on constate que le bassin de revenus de Liège (45 communes) est beaucoup plus étendu que celui de Charleroi (24 communes) et de Namur (10 communes). On voit également l'importance toujours plus grande prise par le bassin de revenus du Grand-Duché de Luxembourg (regroupant 25 communes wallonnes). En comparaison, la taille des bassins de Marche et Libramont est fort réduite, et ce particulièrement en regard de l'absence de centre d'emploi dans le sud-ouest de la Wallonie.

Dans le Brabant wallon, on voit qu'il existe deux pôles de revenus indépendamment de Bruxelles : Nivelles (avec Seneffe) et Wavre-Ottignies, qui jouit d'un bassin de revenus relativement étendu étant donné la proximité de Bruxelles. Ceci, ajouté au fait que La Hulpe n'a pas été retenu comme pôle de revenus en raison de sa faible taille absolue (moins de 90 000 000€ distribués localement), traduit la périurbanisation progressive des activités économiques dans l'ouest du Brabant wallon. En effet, les communes de l'ouest du Brabant wallon ne sont plus simplement importatrices de revenus provenant de Bruxelles, elles produisent également beaucoup de revenus sur leur propre territoire. Cette périurbanisation des activités est pour le moment absente dans la banlieue sud de Liège ou de Charleroi.

Le pôle de revenus constitué par Seneffe et Nivelles ne possède pas de bassin de revenus excepté les communes elles-mêmes. Ceci s'explique par le fait que ce pôle de revenus exporte ses revenus du travail de manière fort diffuse (et donc qu'aucune autre commune ne tire 20% de ses revenus de ce pôle).

Cette carte des bassins de revenus donne une bonne idée de la dépendance économique des communes de Wallonie par rapport aux pôles de revenus. Elle délimite des zones au sein desquelles il serait sans doute utile que les différentes communes se concertent pour prendre des décisions à vocation économique ou d'aménagement du territoire.